

RAPPEL DES INFRACTIONS

90 € Transport interdit d'enfant de moins de 10 ans à la place avant d'un véhicule à moteur

135 € Stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir

135 € Stationnement très gênant d'un véhicule sur un passage réservé à la circulation des piétons en traversée de chaussée

135 € Stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur une bande ou une piste cyclable

90 € (-3 points) Conduite, sans port de la ceinture de sécurité, d'un véhicule à moteur en étant équipé

90 € Non port de la ceinture de sécurité par le passager d'un véhicule à moteur en étant équipé

90 € (-3 points) Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation

90 € (-3 points) Conduite d'un véhicule avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son

90 € Conduite d'un véhicule à une vitesse excessive

Adresses et contacts utiles

POLICE MUNICIPALE Centre

Place de la vieille poste
04 67 18 51 40 - a.campestre@frontignan.fr

VILLE DE FRONTIGNAN LA PEYRADE

1, place l'Hôtel de Ville - BP 308 - 34113 Frontignan la Peyrade
04 67 18 50 00 – contact@frontignan.fr

Direction éducation et parentalité

regie.education@frontignan.fr



www.frontignan.fr



VilleFrontignan



ville_de_frontignan



VilleFrontignan

IMF.LP. Ne pas jeter sur la voie publique. Image : Vectrezy



De nos comportements dépend la sécurité de nos enfants !



Protégeons collectivement nos enfants

À la fois automobiliste, cycliste, piéton, etc., chacun d'entre nous doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. La sécurité des déplacements en ville nécessite que chacune et chacun se conforme au Code de la route, mais aussi que les usagers se respectent mutuellement.

Parmi les piétons, les enfants sont les plus vulnérables.

Parce qu'ils apprennent petit à petit les règles de sécurité et la manière de circuler en ville, nous devons les accompagner et être d'autant plus vigilants en tant qu'adultes. Cette vigilance doit être redoublée aux abords des écoles, particulièrement au moment des sorties de classes.

Nous sommes toutes et tous concernés et responsables quand il s'agit des écoliers.

Ce guide a été rédigé pour sensibiliser les habitants au partage de la rue. Circuler en ville, c'est évoluer dans un lieu de vie où différents usagers se côtoient quotidiennement.

Respecter les règles de circulation et faire preuve de civisme, c'est aussi donner le bon exemple à nos enfants et contribuer à faire de nos rues des lieux plus sûrs et de Frontignan la Peyrade une ville où il fait bon vivre.



Michel Arrouy
Maire de
Frontignan la Peyrade



Claudie Minguez
Première adjointe
déléguée à la ville
éducatrice

La Ville de Frontignan la Peyrade invite les automobilistes et les piétons à respecter les règles de bonne conduite aux abords des écoles.

Il est important d'apprendre / rappeler à vos enfants les règles de sécurité :

Les bons gestes

En tant que piéton

- je marche sur les trottoirs,
- je traverse sur les passages piétons,
- je respecte et suis attentif aux consignes et gestes des agents de la circulation qui encadrent les entrées et sorties des écoles.



En voiture, je respecte le code de la route :

- je ralentis à proximité de l'école,
- je respecte les sens de circulation,
- je stationne aux endroits autorisés,
- je fais descendre mon ou mes enfants côté trottoir,
- je n'hésite pas à me garer un peu plus loin et privilégie les déplacements à pied pour déposer mon ou mes enfants à l'école.



Attention ! Ne vous arrêtez pas :

- en double file sur la route,
- devant un stationnement parking occupé,
- sur les voies de circulation,
- sur les passages piétons ou les arrêts de bus.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le champ de vision d'un enfant est d'environ 70°, presque moitié moins large que celui d'un adulte.
- 4 secondes sont nécessaires à un enfant pour percevoir qu'un véhicule est en mouvement.
- À 7 ans et moins : votre enfant est dominé par ses émotions. Sa concentration n'est portée que sur une seule chose à la fois et sa petite taille le rend peu visible des autres usagers.

Accompagnez-le jusqu'à son école, en l'habituant à emprunter le chemin le plus sûr, tout en l'alertant des dangers potentiels sur le trajet (sortie de garage, traversée, carrefour...).

À partir de 10/12 ans, votre enfant est capable d'assurer sa propre sécurité, aller à l'école tout seul, repérer les dangers et réagir correctement. Il n'est cependant pas suffisamment mûr pour assumer la responsabilité d'un plus petit et l'accompagner sur le trajet.